



**ALPHA RESPONSABLE
OPPORTUNITES**

Rapport annuel au 30 Décembre 2022

Société de gestion : SYCOMORE ASSET MANAGEMENT SA

Siège social : 14, avenue Hoche 75008 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Sommaire

Rapport de gestion

Orientation des placements.....	3
Politique d'investissement.....	8
Certification.....	24

Comptes annuels

Bilan actif.....	28
Bilan passif.....	29
Hors-bilan.....	30
Compte de résultat.....	31

Comptes annuels - Annexe

Règles et méthodes comptables.....	32
Evolution de l'actif net.....	35
Complément d'information 1.....	36
Complément d'information 2.....	37
Ventilation par nature des créances et dettes.....	38
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument.....	39
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan.....	40
Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan.....	41
Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan.....	42
Affectation des résultats.....	43
Résultat et autres éléments.....	45
Inventaire.....	46

ALPHA RESPONSABLE OPPORTUNITES

ORIENTATION

IDENTIFICATION

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif du FCP est la réalisation d'une performance supérieure à celle de l'indicateur composite suivant : 50% MSCI World NR (dividendes réinvestis) + 25% Barclays Capital Euro Corporate ex-Financials Bond Index (coupons réinvestis) + 25%

€STR capitalisé, sur un horizon minimum de placement recommandé de cinq ans, par une allocation discrétionnaire de l'actif net entre plusieurs classes d'actifs.

INDICATEUR DE REFERENCE

L'indicateur de référence du FCP est un indicateur composite des indices financiers suivants : 50% MSCI World NR (dividendes réinvestis) + 25% Barclays Capital Euro Corporate ex-Financials Bond Index (coupons réinvestis) + 25% €STR capitalisé.

L'indice MSCI World Net Return (dividendes réinvestis) est un indice des marchés d'actions internationaux, élaboré et calculé par Morgan Stanley Capital International. L'administrateur MSCI Limited de l'indice de référence MSCI World NR est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

L'indice Bloomberg Barclays Capital Euro Corporate ex- Financials Bond Index (coupons réinvestis) représente des obligations d'entreprises notées "investment grade" par les agences Fitch Ratings, Moddys et/ou Standard & Poors, libellées en euro, émises sur le marché des euro-obligations et les marchés nationaux des émetteurs des secteurs de l'industrie et des services aux collectivités. Il n'inclut que les obligations assorties d'une durée de vie résiduelle d'au moins un an et disposant d'un encours minimum de 300 millions d'euros. L'administrateur de cet indice est Bloomberg Index Services Limited et des informations complémentaires sur cet indice sont disponibles à l'adresse <http://www.bloomberg.com/professional/product/indices/>. Il est inscrit sur le registre d'administrateur et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

L'€STR repose sur les taux d'intérêt des emprunts en euros sans garantie, contractés au jour le jour par les établissements bancaires. Il est calculé selon une moyenne, pondérée par les volumes, du taux des transactions pratiqué par les banques de la zone euro. Des informations complémentaires sur cet indice sont accessibles à l'adresse https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short-term_rate/html

/index.en.html L'administrateur de l'indice est la BCE (Banque Centrale Européenne). Cet administrateur bénéficie de l'exemption de l'article 2.2 du règlement benchmark en tant que banque centrale et à ce titre n'a pas à être inscrit sur le registre de l'ESMA.

Ces indices sont publiés sur Bloomberg.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin, Sycomore Asset Management dispose d'une procédure de suivi des indices de références utilisés décrivant les mesures à mettre en oeuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Description des stratégies utilisées :

La stratégie d'investissement du FCP repose sur une allocation discrétionnaire de l'actif net entre plusieurs stratégies offrant chacune une exposition différente en termes de classes d'actifs et de risques. Les deux principaux moteurs de performance attendus seront une stratégie « actions » et une stratégie « rendement obligataire ».

- La stratégie « actions » représentera en cumul une exposition de l'actif net pouvant aller jusqu'à 100% aux actifs suivants:

• Parts ou actions d'OPC, dont notamment des OPC indiciels cotés (communément appelés « Trackers » ou « ETF » pour « Exchange Traded Funds ») offrant une exposition aux marchés d'actions internationaux, dont les marchés d'actions des pays émergents.

ALPHA RESPONSABLE OPPORTUNITES

- Instruments dérivés à sous-jacents actions, tels que contrats futures et options, listés sur les marchés réglementés ou organisés français ou étrangers. Ils sont utilisés pour offrir une exposition ou au contraire une couverture à différents secteurs, zones géographiques ou tailles de capitalisation.

L'engagement du FCP sur les marchés à terme est limité à une fois l'actif net.

- La stratégie « rendement obligataire » représentera en cumul une exposition de l'actif net pouvant aller jusqu'à et 100% aux actifs suivants :

- Parts ou actions d'OPC offrant une exposition aux obligations, simples ou convertibles de tous pays y compris émergents, toutes notations voire sans notation, tous secteurs ou indexées sur un indice d'inflation. Les OPC offrant une exposition principale à des obligations à haut rendement (« high yield ») pourront représenter 100% de l'actif net.

- Instruments dérivés à sous-jacents obligataires, tels que contrats futures et options, listés sur les marchés réglementés ou organisés français ou étrangers. Ils permettent des ajustements tactiques de la sensibilité obligataire de l'actif net, en l'augmentant ou en la diminuant.

L'engagement du FCP sur les marchés à terme est limité à une fois l'actif net.

L'équipe de gestion cherchera notamment au travers de cette stratégie à offrir un rendement régulier au portefeuille.

A ces deux stratégies, qui constituent l'axe principal de la génération de performance pour le FCP, s'ajoutent deux autres stratégies complémentaires :

- Une stratégie de « diversification », représentant en cumul une exposition de l'actif net comprise entre 0% et 50% à des parts ou actions d'OPC mettant en œuvre des stratégies de performance absolue et présentant une faible corrélation aux indices de marché.

- Une stratégie « matières premières », représentant en cumul une exposition de l'actif net comprise entre 0% et 20% à des parts ou actions d'OPC, dont notamment des OPC indiciaires cotés (communément appelés « Trackers » ou « ETF » pour « Exchange Traded Funds ») offrant une exposition à des indices de contrats à terme sur matières premières.

Enfin, l'actif net pourra être exposé jusqu'à 100% à des OPC monétaires (de tout type : fonds à valeur liquidative variable (« VNAV »), fonds à valeur liquidative constante de dette publique (« CNAV ») ou fonds à valeur liquidative à faible volatilité (« LVNAV »), « court terme » ou « standard »).

Toutes classes d'actifs confondues, l'exposition aux différents marchés des pays émergents pourra représenter 100% de l'actif net. L'exposition globale de l'actif net à des devises autres que l'euro pourra également représenter 100% de l'actif net.

Le FCP investira systématiquement dans des fonds ayant le label ISR ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label, à savoir une réduction de 20% de leur univers d'investissement après élimination des moins bonnes notations extra-financières ou une note extra-financière supérieure à la note de leur univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées ainsi qu'un taux d'analyse ou de notation extra-financière supérieur à 90% en nombre d'émetteurs ou en capitalisation de l'actif net du placement collectif.

Compte tenu des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues ci-dessus, le compartiment relève de l'article 8 SFDR (Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

Les investissements sous-jacents à ce fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Sycomore AM veillera dans le cadre de sa stratégie d'investissement à limiter les potentielles incohérences entre les stratégies ISR/ESG des fonds sous-jacents, notamment lorsqu'elle sélectionne des fonds qu'elle ne gère pas et qui disposent d'approches de prise en compte de critères extra-financiers différentes.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que le FCP ne procure aucune exposition directe à des véhicules de titrisation et ne présente aucune possibilité de surexposition aux classes d'actifs sus mentionnées. Une exposition indirecte à des véhicules de titrisation est possible au travers des OPC susmentionnés, sans que ces véhicules ne puissent constituer l'axe principal de la stratégie des OPC souscrits pour le compte du FCP.

L'allocation de l'actif net entre les différentes classes d'actifs sera discrétionnaire.

ALPHA RESPONSABLE OPPORTUNITES

Catégories d'actifs et instruments financiers à terme utilisés :

Les actifs suivants sont susceptibles d'entrer dans la composition de l'actif net du FCP.

Parts ou actions d'OPC

Dans la limite de la fourchette de détention, le FCP pourra détenir :

- jusqu'à la totalité de son actif en parts ou actions d'OPCVM, dont les OPCVM cotés/ETF de droit français ou étranger, qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement;
- jusqu'à 30% de son actif en parts ou actions de FIA de droit français ou de droit étranger ou de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger, à condition que les critères fixés à l'article R214-13 du Code monétaire et financier soient respectés.

Le FCP a la possibilité, dans les limites susmentionnées, d'investir dans des OPC dont le promoteur ou la société de gestion est Sycomore Asset Management ou l'une de ses filiales.

Le compartiment investira systématiquement dans des fonds ayant le label ISR ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label, à savoir une réduction de 20% de leur univers d'investissement après élimination des moins bonnes notations extra-financières ou une note extra-financière supérieure à la note de leur univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées ainsi qu'un taux d'analyse ou de notation extra-financière supérieur à 90% en nombre d'émetteurs ou en capitalisation de l'actif net du placement collectif.

Instruments dérivés

Le FCP intervient sur l'ensemble des marchés réglementés ou organisés français et étrangers. Les instruments utilisés sont de nature futures et options, afin d'exposer ou au contraire de couvrir l'actif net vis-à-vis des marchés d'actions, ou encore en couverture du risque de change.

Le FCP peut également conclure des contrats négociés de gré à gré prenant la forme de « Contract For Differences » (ci-après les « CFD »), ayant pour éléments sous-jacents des actions ou des indices boursiers d'actions. Les CFD sont utilisés pour répliquer des achats ou des ventes à terme d'actions, d'indices actions ou de paniers d'actions ou de paniers d'indices actions. Ces contrats seront négociés avec des établissements financiers ayant leur siège au sein de l'Union Européenne ou aux Etats-Unis et soumis à une surveillance prudentielle de la part d'une autorité publique.

Il n'est pas prévu de recourir à des contrats d'échange sur rendement global (« Total Return Swaps ») dans le cadre de la gestion du FCP.

L'engagement du FCP sur les marchés à terme via des instruments dérivés est limité à une fois l'actif net, cet engagement étant apprécié par la méthode de l'engagement.

Titres intégrant des dérivés

Le FCP intervient sur des instruments financiers intégrant des dérivés avec des sous-jacents de nature action.

Les instruments utilisés sont : warrants, BSA, certificats, ainsi que tous les supports de type obligataire auxquels sont attachés un droit de conversion ou de souscription et plus particulièrement les obligations convertibles, les obligations convertibles échangeables en actions nouvelles ou existantes et les obligations avec bons de souscription d'actions remboursables. Ils peuvent représenter jusqu'à 100% de l'actif net en cumul.

Recours aux dépôts

Il n'est pas prévu de recourir aux dépôts dans le cadre de la gestion du FCP.

Recours aux emprunts d'espèces

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le FCP peut se trouver temporairement en position débitrice et avoir recours à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10% de son actif net.

Recours aux acquisitions et cessions temporaires de titres

Il n'est pas prévu d'avoir recours aux acquisitions et cessions temporaires de titres dans le cadre de la gestion du FCP.

ALPHA RESPONSABLE OPPORTUNITES

Contrats constituant des garanties financières

Le FCP ne reçoit pas de garanties financières dans le cadre des transactions autorisées.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de calcul de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Les risques inhérents au FCP sont :

- **Le risque de perte en capital**, du fait de la possibilité que la performance du FCP ne soit pas conforme aux objectifs de gestion, aux objectifs des investisseurs (ces derniers dépendant de la composition de leurs portefeuilles), ou que le capital investi ne soit pas intégralement restitué, ou encore que cette performance soit diminuée d'un impact négatif de l'inflation.
- **Le risque lié à la gestion discrétionnaire et à la libre allocation des actifs**, l'équipe de gestion ayant la possibilité, dans les limites indiquées, d'allouer librement l'actif du FCP entre les différentes classes d'actifs, rendant possible que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.
- **Le risque général actions**, du fait de l'exposition jusqu'à 100% de l'actif net aux marchés d'actions par des investissements en OPC offrant une exposition aux actions et en instruments dérivés à sous-jacents actions. Il s'agit du risque qu'un marché d'investissement baisse, ou que la valeur d'une ou plusieurs actions diminue, impactées par un mouvement de marché. En cas de baisse des marchés d'actions la valeur liquidative pourra baisser.
- **Le risque de liquidité**, du fait de la faible capitalisation des entreprises dans lesquelles le FCP peut être amené à investir. A ce titre l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le marché des petites et moyennes capitalisations est destiné à recevoir des entreprises qui, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs. Il s'agit du risque que le nombre de titres achetés ou vendus soit inférieur aux ordres transmis au marché, du fait du faible nombre de titres disponibles sur le marché. Ces valeurs peuvent connaître une volatilité plus importante que les grandes capitalisations et faire baisser la valeur liquidative.
- **Le risque de taux** et le risque de crédit, du fait de la possibilité pour le FCP d'être exposé jusqu'à 100% de son actif net à des produits de taux, titres de créances et instruments du marché monétaire, directement ou via des OPC.

Le risque de taux est :

- le risque que les taux baissent lorsque les placements sont réalisés à taux variable (baisse du rendement) ;
- le risque que les taux augmentent lorsque les placements sont réalisés à taux fixe, la valeur d'un produit de taux (fixe) étant une fonction inverse du niveau des taux d'intérêts.

En cas de variation défavorable des taux d'intérêts la valeur liquidative pourra baisser.

Le risque de crédit est le risque que l'émetteur d'un titre de créance ne soit plus à même de rembourser sa dette, ou que sa notation soit dégradée, pouvant entraîner alors une baisse de la valeur liquidative.

Ce FCP doit être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi l'exposition à des titres à haut rendement (« high yield »), qui peut atteindre 100% de l'actif net, peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

- **Le risque de change**, le FCP pouvant être investi jusqu'à 100% de son actif net en instruments financiers cotés dans une devise autre que l'euro. Il s'agit du risque que la valeur d'une devise d'investissement diminue par rapport à la devise de référence du FCP, à savoir l'euro.
- **Le risque lié aux pays émergents**, le FCP pouvant être exposé directement ou indirectement jusqu'à 100% de son actif net aux marchés des pays émergents. Il s'agit du risque que la valeur de ces investissements soit affectée par les aléas économiques et politiques de ces pays, pouvant tenir à une fragilité de leurs structures économiques, financières et politiques. En cas de baisse d'un ou plusieurs de ces marchés la valeur liquidative pourra baisser.
- **Le risque matières premières**, l'équipe de gestion pouvant exposer jusqu'à 20% de l'actif net du FCP à des parts ou actions d'OPC offrant une exposition aux marchés internationaux des matières premières.

ALPHA RESPONSABLE OPPORTUNITES

Ces marchés présentent des risques spécifiques et peuvent connaître une évolution significativement différente des instruments financiers traditionnels. Leur valeur est fortement liée aux variations des niveaux de production des matières premières et au niveau des réserves naturelles estimées, notamment dans le domaine de l'énergie. Les facteurs climatiques ou géopolitiques peuvent également affecter la valeur de ces OPC. En cas de baisse de des marchés des matières premières la valeur liquidative du FCP pourra baisser.

- **Le risque de contrepartie**, l'équipe de gestion pouvant conclure des contrats dérivés de gré à gré avec des établissements financiers ayant leur siège au sein de l'Union Européenne ou aux Etats-Unis et soumis à une surveillance prudentielle de la part d'une autorité publique. Il s'agit du risque qu'une contrepartie fasse défaut et ne soit plus à même de restituer au FCP des fonds qui lui auraient été normalement dus dans le cadre d'une transaction, tels que dépôts de garantie ou valeur de marché positive d'une transaction. Ce risque est limité à 10% maximum de l'actif net par contrepartie. En cas de défaut d'une contrepartie la valeur liquidative pourra baisser.
- **Le risque méthodologique liés à l'Investissement Socialement Responsable (ISR)**: Dans le cadre de la sélection des fonds sous-jacents sélectionnés, les facteurs ESG peuvent varier en fonction des thèmes d'investissement, des classes d'actifs, de la philosophie d'investissement et de l'utilisation subjective des différents indicateurs ESG régissant la construction des portefeuilles. La sélection et les pondérations appliquées peuvent, dans une certaine mesure, être subjectives ou basées sur des mesures qui peuvent partager le même nom mais qui ont des significations sous-jacentes différentes. Les informations ESG, qu'elles proviennent d'une source externe et/ou interne, sont, par nature et dans de nombreux cas, basées sur une évaluation qualitative et un jugement, notamment en l'absence de normes de marché bien définies et en raison de l'existence de multiples approches de l'ISR. Un élément de subjectivité et de discrétion est donc inhérent à l'interprétation et à l'utilisation des données ESG. Il peut donc être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères ESG. Les investisseurs doivent noter que la valeur subjective qu'ils peuvent ou non attribuer à certains types de critères ESG peut différer sensiblement d'un fonds à l'autre. L'application des critères ESG au processus d'investissement peut exclure les titres de certains émetteurs pour des raisons non financières et, par conséquent, peut faire perdre certaines opportunités de marché disponibles aux fonds qui n'utilisent pas les critères ESG ou de durabilité. Les informations ESG provenant de fournisseurs de données tiers peuvent être incomplètes, inexactes ou non disponibles. En conséquence, il existe un risque d'évaluation incorrecte d'une valeur ou d'un émetteur, entraînant l'inclusion ou l'exclusion erronée d'une valeur. Les fournisseurs de données ESG sont des entreprises privées qui fournissent des données ESG pour une variété d'émetteurs. Ils peuvent donc modifier l'évaluation des émetteurs ou des instruments à leur discrétion. L'approche ESG peut évoluer et se développer au fil du temps, en raison d'un affinement des processus de décision en matière d'investissement pour tenir compte des facteurs et des risques ESG, et/ou en raison des évolutions juridiques et réglementaires.
- **Le risque de durabilité** : du fait d'événements dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. La politique d'investissement du fonds n'intègre toutefois pas de façon systématique et simultanée des critères dits ESG et ne comprend pas de mesures d'atténuation de ces risques.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

5 ans.

RAPPORT DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

KPMG Audit

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Janvier 2022

Tandis que les craintes liées au covid se dissipent, les poussées inflationnistes, notamment aux Etats-Unis mettent les marchés sous pression en janvier. Les grandes banques centrales sont globalement en retard sur leur cycle de hausses de taux, et les perspectives de hausses de taux ne font que progresser depuis plusieurs mois. Cela a un impact négatif sur les actions, notamment les plus chèrement valorisées en janvier. La rotation a laissé place à une forte volatilité puis à une certaine fragilité du marché. Dans cet environnement, les principaux contributeurs à la performance sont les matières premières. A l'inverse les fonds actions croissance et thématique se retournent violemment.

Février 2022

Les événements en Ukraine ont surpris les investisseurs et généré un mouvement d'aversion au risque très fort. Les doutes sur le futur des exportations russes ont amplifié la hausse du prix des matières premières au global, en particulier pétrole, gaz et matières premières agricoles. Cela augmente les pressions inflationnistes déjà élevées avec la reprise post covid. Tout cela fait porter un risque sur la croissance à venir. Nos positions actions reculent dans l'ensemble, en particulier notre exposition européenne. Néanmoins, notre exposition matières premières et minières nous permet de mieux résister à la baisse que le marché en février, et ce malgré une exposition actions plus importante que notre indice.

Mars 2022

Après un début de mois volatil, les marchés se sont stabilisés, tandis que les prix des matières premières continuaient de progresser. Les banques centrales se retrouvent contraintes à lutter contre une inflation galopante, malgré le risque de ralentissement économique. Ainsi la FED devrait remonter ses taux de 50bp en mai, et le fera probablement plusieurs fois cette année, tout en réduisant la taille de son bilan. S'ajoute à cela le conflit en Ukraine qui dure et pèse sur les marchés européens qui affichent une performance négative en mars. Dans ce contexte, notre exposition aux actions américaines et aux matières premières a été vecteur de surperformance en mars. Les matières premières agricoles, les minières et les métaux industriels sont les premiers contributeurs à la performance du mois. A l'inverse, la valeur européenne recule à l'image de DNCA Value Europe et la technologie chinoise dont la valorisation est au tapis, continue de décevoir, ceci étant lié à la remontée des taux et à la politique zéro covid en Chine.

Avril 2022

La hausse des taux due au ton beaucoup plus hawkish des grandes banques centrales, la politique zéro covid, les guidances prudentes des entreprises sont autant de raisons qui ont fait sensiblement baisser les actifs risqués en avril. En particulier les thématiques ISR ont souffert, car essentiellement composées de valeurs relativement chères. Ainsi, le MSCI World SRI recule et contribue négativement à la performance, la thématique de la sécurité contribue aussi négativement, et les métaux industriels reculent après une bonne performance. A l'inverse, les soft commodities progressent à nouveau, et la cybersécurité (vendue en cours de mois) contribuent positivement. A noter, l'exposition baisse au fur et à mesure. Nous poursuivons ce mouvement de baisse de l'exposition car nous ne voyons pas de catalyseurs positifs à court terme.

Mai 2022

Les marchés sont restés volatils tandis que les chiffres d'inflation continuaient à mettre sous pression les banques centrales américaine et européenne. En fin de mois, la publication des minutes de la FED a quelque peu calmé les craintes d'un resserrement trop violent, permettant un rebond en particulier sur les valeurs de croissance. La BCE a également précisé les probables hausses de taux à venir avec un premier mouvement dès juillet. Le rebond des valeurs de croissance n'a pas permis aux fonds thématiques d'afficher une bonne performance. Ainsi, Thematics Safety, l'ETF MSCI World ISR (-4% en mai contre -1.4% pour le MSCI World) et le fonds métaux de la transition énergétique d'Ofi (vendu depuis) ont contribué particulièrement négativement à la performance. A l'inverse, les fonds Sycomore plus value contribuent positivement via Sycomore FranceCap, Sélection PME, et Eco Solutions.

ALPHA RESPONSABLE OPPORTUNITES

Jun 2022

Le narratif de marché est passé de l'inflation et d'un resserrement fort des politiques monétaires à la récession, faisant également baisser l'ensemble des valeurs, croissance et value. La volatilité a augmenté et la première moitié du mois a vu le marché globalement commencer à capituler, aussi bien sur les actions que sur le crédit. Dans ce contexte, l'essentiel de nos positions actions affichent des performances négatives en juin, en particulier les ETF US et World. Sycomore FranceCap est également un détracteur de la performance du mois. A l'inverse, la part de monétaire joue son rôle de coussin, mais notre exposition légèrement supérieure à celle de l'indice et l'alpha négatif de certains fonds expliquent notre léger retard sur l'indice en juin.

Juillet 2022

Au mois de juillet, le marché a progressé de façon directionnelle. Les mauvaises nouvelles économiques ont eu pour conséquence une attente de politique monétaire moins restrictive par la Fed et la BCE. Cela s'est traduit par une performance positive de tous les actifs risqués et par la baisse des taux souverains. Ainsi, les valeurs technologiques américaines surperforment tout comme les valeurs de la thématique environnement.

Aout 2022

La réunion de Jackson Hole a mis un terme à la phase haussière du marché débutée en juillet. Jérôme Powell a rappelé au marché qu'il allait continuer de combattre l'inflation et qu'il ne comptait pas s'arrêter tant qu'elle ne serait pas revenue à un niveau raisonnable. Ainsi, cela éloigne la perspective d'un retournement accommodant de la banque centrale. Même constat pour la banque centrale européenne. Toutes les classes d'actifs ont été orientées à la baisse sur le mois. Sycomore Sélection PME a été bien allégé en cours de mois ce qui lui permet d'avoir une contribution positive. Les autres investissements sont négatifs, mais dans l'ensemble, avec une légère surexposition aux actions, nous résistons mieux que notre indice, notamment grâce à l'absence d'exposition obligataire.

Septembre 2022

Après un rebond d'une dizaine de jours, le marché s'est violemment retourné à la baisse en cours de mois. Cette baisse a été exacerbée en fin de mois, notamment à cause des craintes de solvabilité au Royaume-Uni. Ainsi, tous les actifs risqués ont terminé le mois en territoire négatif. Dans ce contexte, notre sous exposition aux actions a servi à limiter la baisse, et nous permet de revenir en ligne avec notre indice depuis le lancement du fonds, avec une volatilité plus contenue. Nous continuerons de réduire l'exposition sur les rebonds, les perspectives n'invitant pas à prendre davantage de risques. A l'inverse, si une baisse plus prononcée se matérialisait nous commencerions à augmenter progressivement l'exposition, via différentes thématiques socialement responsables (transport, construction renouvelables, eau etc...).

Octobre 2022

Pour la première fois depuis juillet, le marché affiche un rebond mensuel assez fort en octobre. Néanmoins, ce rebond est principalement mené par les valeurs des ressources de bases, du pétrole, et par les banques. Secteurs très peu présents dans notre portefeuille du fait de notre composition ISR qui impose un biais plutôt tourné vers les valeurs de croissance. Néanmoins, le premier facteur d'explication du retard de performance mensuel réside dans notre sous exposition par rapport à notre indice. Dans cet environnement, Sycomore FranceCap et Mandarine Valeur performant bien. Sycomore Global Eco Solutions, principale position du portefeuille est également en positif. A l'inverse, les positions émergentes et japonaises reculent.

Novembre 2022

En novembre, les marchés actions ont globalement poursuivi leur rebond, notamment grâce à la baisse des taux. Les chiffres d'inflation inférieurs aux attentes, et le discours moins hawkish de Jerome Powell ont permis d'envisager un ralentissement du cycle de durcissement de la FED. Le bruit autour de la réouverture de la Chine prend également de plus en plus d'ampleur, alimentant le rebond de novembre. Dans cet environnement, la plupart des classes d'actifs risquées rebondissent, davantage en Europe qu'aux USA où les actions reculent légèrement.

Décembre 2022

Le combat des banques centrales contre l'inflation a été le thème dominant du dernier mois de 2022. Cela signifie qu'au cours de décembre, les marchés obligataires et les marchés actions ont été orientés à la baisse, en particulier les secteurs et valeurs les plus chèrement valorisés. Dans cet environnement, notre part de cash permet de limiter la baisse du portefeuille, les obligations financières et les obligations de pays émergents affichent une performance positive. Les actions chinoises et émergentes profitent de la réouverture du pays. Les thématiques croissance et environnement tirent la performance du mois vers le bas.

ALPHA RESPONSABLE OPPORTUNITES

CHANGEMENTS INTERVENUS AU COURS DE LA PERIODE

En février 2022, une mention sur les investissements sous-jacents ne prenant pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental, et le risque de durabilité ont été ajoutés dans le prospectus. Par ailleurs, la description ESMA compliant de la commission de surperformance a été intégrée.

En juin, la dénomination du fonds évolue et devient Alpha Responsable Opportunités. Le Cabinet PATRIMOINE & GESTION, société ayant le siège social est 1 rue Docteur Chaussier à Dijon, devient commercialisateur du fonds, aux côtés de Privalys Gestion et Sycomore AM. Le périmètre des instruments financiers éligibles évolue pour ne plus autoriser les investissements directs en actions ou obligations et instruments assimilés, en pratique non-utilisés. Seules subsisteront les parts ou actions d'OPC, qui en pratique composaient déjà la totalité du portefeuille du fonds. Par ailleurs, désormais ces OPC doivent systématiquement justifier de l'attribution du label ISR français ou d'une documentation légale obligeant au respect des critères quantitatifs issus de ce label. La rédaction du profil de risque du fonds a été mise à jour afin de refléter ces modifications, sans augmentation du profil rendement / risque.

En octobre nous avons intégré la fusion de BNP Paribas Securities Services, agissant en qualité de Banque dépositaire et Conservateur d'organisme de placements collectifs, avec sa société mère BNP Paribas SA.

Sur la période, le fonds enregistre les performances suivantes :

Performance sur la période*		Performance de l'indice
2022	-15.41%	-9.63%
Depuis le changement de la gestion**	-4.1%	-3.7%

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. **Intervenu le 1 juin 2022

INFORMATIONS SUR L'INTEGRATION DES CRITERES ESG DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Conformément aux dispositions du décret n° 2012-132 du 30 janvier 2012 relatif à l'information par les sociétés de gestion de portefeuille des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans leur politique d'investissement, Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs, sur son site internet (www.sycomore-am.com), un document intitulé « Politique d'intégration ESG », qui présente les principes, les outils d'analyse, les ressources humaines dédiées à l'intégration ESG, ainsi que la politique de transparence, de vote et d'engagement de Sycomore AM.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	31 décembre 2021	30 décembre 2022
Nombre de parts	60 986.93	58 072.28
Valeur de la part	118.38 €	100.14 €
Actif net total	7 219 987.33 €	5 815 823.42 €

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Le FCP intervient sur l'ensemble des marchés réglementés ou organisés français et étrangers. Les instruments utilisés sont de nature futures et options, afin d'exposer ou au contraire de couvrir l'actif net vis-à-vis des marchés d'actions, ou encore en couverture du risque de change. Il n'est pas prévu de recourir à des contrats d'échange sur rendement global (« Total Return Swaps ») dans le cadre de la gestion du FCP. L'engagement du FCP sur les marchés à terme via des instruments dérivés est limité à une fois l'actif net, sans recherche de surexposition, cet engagement étant apprécié par la méthode dite « de l'engagement ».

INFORMATION SUR L'UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES NEGOCIES DE GRE A GRE

Le FCP peut également conclure des contrats négociés de gré à gré prenant la forme de « Contract For Differences » (ci-après « les CFD »), ayant pour éléments sous-jacents des actions ou des indices boursiers internationaux d'actions. Au cours de la période, aucune utilisation d'instruments financiers dérivés de gré à gré n'a été faite.

MESURE DU RISQUE GLOBAL

Le calcul du risque global du fonds s'effectue grâce à la méthode de l'engagement.

ALPHA RESPONSABLE OPPORTUNITES

INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Au 30 Décembre 2022, le FCP détenait des parts ou actions des OPCVM gérés par Sycomore Asset Management :

- SYCOMORE FRANCECAP
- SYCOMORE SELECTION PME
- SYCOMORE SELECTION MIDCAP
- SYCOMORE SELECTION CREDIT FCP
- SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS

MOUVEMENTS INTERVENUS AU COURS DE LA PERIODE

MOUVEMENTS	
Achat Actions	5
Vente Actions	11
Achat Future	17
Vente Future	19
Achat CFD	0
Vente CFD	0

MOUVEMENTS	
Achat OPCVM	56
Vente OPCVM	60
Achat Obligations	0
Vente Obligations	0
Achat ETF	69
Vente ETF	64

INFORMATION SUR LA CESSION TEMPORAIRE DE TITRES AU SEIN DU FCP (PRÊT DE TITRES)

Dans le cadre de la gestion du FCP, il n'est pas prévu de recourir aux acquisitions et cessions temporaires de titres.

ELIGIBILITE DU FONDS AU PLAN D'EPARGNE EN ACTIONS

Le FCP n'est pas éligible au PEA.

POLITIQUE EN MATIERE DE DROITS DE VOTE

Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs un document intitulé « Politique de vote », qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion.

PROCEDURE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Sycomore Asset Management sélectionne et évalue les intermédiaires avec lesquels elle est en relation, pour ne retenir que ceux offrant la plus grande efficacité dans leur domaine d'intervention.

Sycomore Asset Management confie la négociation de ses ordres à Sycomore Market Solutions. Sycomore Market Solutions reçoit les ordres initiés par la société de gestion pour le compte du FCP et en assure la transmission aux intermédiaires et contreparties de marché avec pour mission principale de rechercher la meilleure exécution possible de ces ordres.

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs, sur son site internet (www.sycomore-am.com), un document intitulé « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation », qui présente les conditions dans lesquelles il a été recouru, pour l'année précédente, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

EFFET DE LEVIER

Sur la période, le niveau maximal de levier n'a pas été modifié.

L'utilisation de dérivés ne permettant pas une surexposition du portefeuille, le fonds n'a pas eu recours à l'effet de levier sur la période. L'effet levier est calculé selon la méthode de l'engagement est de 100% (maximum).

REMUNERATION DU PERSONNEL DE LA SOCIETE DE GESTION AU TITRE DE L'ANNEE 2021*

*Extrait de la politique de rémunération de Sycomore AM mise à disposition sur le site internet de la société www.sycomore-am.com

Conformément à la réglementation issue des directives 2011/65/CE (dite « AIFM ») et 2014/91/CE (dite « UCIT V »), Sycomore AM (SAM) a établi une politique de rémunération. Elle a pour objectifs de promouvoir l'alignement des intérêts entre les investisseurs, la société de gestion et les membres de son personnel, ainsi qu'une gestion saine et efficace des risques des portefeuilles gérés et de la société de gestion, en tenant compte de la nature, la portée et la complexité des activités de SAM.

1. Principes relatifs à la détermination et au versement des rémunérations de l'ensemble du personnel

La rémunération du personnel de SAM se compose au minimum des éléments suivants :

- Une rémunération fixe ;
- Une rémunération variable, qui récompense la performance individuelle et collective des unités de travail ;
- Des dispositifs complémentaires faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire à l'échelle de la société de gestion, en vigueur ou à venir, tels que l'intéressement, la participation...

Le cas échéant, certains membres du personnel peuvent :

- Bénéficier directement ou indirectement d'une participation dans le capital de SAM ;
- Bénéficier de la mise à disposition ou de la prise en charge d'un logement.

Un équilibre approprié est établi entre les parts fixe et variable de la rémunération globale des membres du personnel.

2. Gouvernance et contrôle des rémunérations

La Politique de rémunération est définie et adoptée par la direction générale de la société de gestion, après avis du Directeur des Ressources Humaines (DRH) et du Responsable Conformité et Contrôle Interne (RCCI).

Sa mise en œuvre fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne par le RCCI, qui vérifie que cette mise en œuvre est conforme à la politique et aux procédures de rémunération adoptées par la direction générale.

Un comité des rémunérations réunit une fois par an le Président Directeur Général de SAM et deux membres n'appartenant pas au personnel de SAM, l'un de ces derniers présidant le comité. Il a pour missions d'examiner annuellement la mise en œuvre de la Politique de rémunération et de fournir des avis à la direction générale relativement à la définition ou à la mise en œuvre de cette Politique.

3. Personnel Identifié

Certains membres du personnel sont identifiés dans la présente sous le vocable de « Personnel Identifié ». Conformément à la réglementation en vigueur, le Personnel Identifié comprend les collaborateurs dont l'activité professionnelle peut avoir une influence significative, de par leurs décisions, sur le profil de risque de la société et/ou des produits gérés.

Le périmètre du Personnel Identifié est déterminé par la Direction RH et validé par le RCCI. Il est ensuite approuvé par la direction générale.

4. Détermination des montants théoriques de rémunération variable

A l'issue de chaque exercice SAM détermine la valeur ajoutée créée par l'entreprise. Un pourcentage de cette valeur ajoutée constitue le budget global de rémunération (fixe et variable).

Une fois ce budget global de rémunération calculé, tous les membres du personnel font l'objet d'une évaluation annuelle à l'issue de laquelle un montant théorique de rémunération variable individuelle est déterminé, dans les limites du budget global de rémunération variable.

5. Modalités de versement de la rémunération variable

Pour les membres du personnel n'appartenant pas au Personnel Identifié et pour le Personnel Identifié dont la rémunération variable envisagée lors des entretiens d'évaluation demeure inférieure au seuil déterminé dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente politique, ladite rémunération variable devient acquise.

ALPHA RESPONSABLE OPPORTUNITES

Pour le Personnel Identifié, hors responsables des fonctions de contrôle, dont la rémunération variable déterminée lors des entretiens d'évaluation excède le seuil déterminé dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente politique, le dispositif applicable à la rémunération variable est le suivant :

- 50% de la rémunération variable due devient acquise et payable en numéraire au jour du paiement des salaires du mois de janvier.
- 50% de la rémunération variable due sera versée progressivement sur les trois années civiles suivantes, au prorata, et prendra une forme numéraire indexée sur des indicateurs permettant de vérifier l'alignement des intérêts du Personnel Identifié et des investisseurs.

Pour le Personnel Identifié assumant la responsabilité des fonctions de contrôle, dont la rémunération variable excède le seuil déterminé dans les conditions fixées à l'article 6, le dispositif applicable à la rémunération variable est le suivant :

- 50% de la rémunération variable due au titre des entretiens d'évaluation devient acquise et payable en numéraire au jour du paiement des salaires du mois de janvier.
- 50% de la rémunération variable due sera versée progressivement sur les trois années civiles suivantes, au prorata, et prend une forme numéraire fixe.

Une mesure de simplification opérationnelle pourra mise en œuvre relativement à l'indexation des tranches de rémunération variable à percevoir, selon la situation de chaque membre du Personnel Identifié.

Dans tous les cas toute rémunération variable ne sera versée que si elle est compatible avec la situation financière de la société de gestion dans son ensemble et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, des portefeuilles et du Personnel Identifié concerné.

Le Personnel Identifié est tenu de s'engager à ne pas utiliser de stratégies de couverture personnelle ou d'assurances liées à leur rémunération ou à leurs responsabilités pour contrecarrer l'incidence des dispositions précédentes. De même, la rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences de la réglementation et de la présente politique.

6. Principe de proportionnalité

Conformément à la réglementation en vigueur, il est précisé que le dispositif mentionné à l'article 5 trouve à s'appliquer uniquement aux membres du Personnel Identifié dont la rémunération variable excède un seuil fixé par la direction générale.

7. Rémunération variable garantie

La rémunération variable garantie est exceptionnelle, ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

Montant total des rémunérations fixes de l'ensemble du personnel de la société de gestion : 6 604 873 €

Montant total des rémunérations variables de l'ensemble du personnel de la société de gestion : 1 371 000 €

Nombre de bénéficiaires : 76, dont 47 de la catégorie Personnel Identifié

Montant total des rémunérations fixes et variables du Personnel Identifié : 6 294 557 €

Les montants indiqués couvrent l'ensemble des activités de la société de gestion pour l'année 2022.

NB : Les données relatives à la rémunération n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes de l'OPC.

ALPHA RESPONSABLE OPPORTUNITES

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Alpha Responsible Opportunités
Identifiant d'entité juridique: 969500DWUDQ64JFZH677

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 21% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

avec un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Tel qu'indiqué dans le Prospectus, le Fonds vise à surperformer l'indice de référence sur un horizon de cinq (5) ans, par une allocation discrétionnaire de l'actif net entre plusieurs classes d'actifs.

1

ALPHA RESPONSABLE OPPORTUNITES

Il a investi systématiquement dans des fonds ayant le label ISR ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label, à savoir une réduction de 20% de leur univers d'investissement après élimination des moins bonnes notations extra-financières ou une note extra-financière supérieure à la note de leur univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées ainsi qu'un taux d'analyse ou de notation extra-financière supérieur à 90% en nombre d'émetteurs ou en capitalisation de l'actif net du placement collectif.

Aucun indice de référence n'a été désigné pour déterminer si ce produit financier est conforme aux critères environnementaux et/ou sociaux qu'il promeut.

A fin 2022 :

- L'ensemble des OPCVM en portefeuille promouvaient des caractéristiques environnementales et/ou sociales, par la labellisation Investissement Socialement Responsable (ISR) française ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label ;
- Les fonds ne disposaient pas d'investissement en titres vifs ;
- Les autres actifs du fonds, ne promouvant pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales, consistaient uniquement en de la trésorerie et instruments de couverture de devises.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Indicateurs de durabilité	Résultat FY22
OPCVM	
Respect label ISR ou exigences quantitatives du label	100% des OPCVM investis
Investissements durables	21%
Avec objectif environnemental, non durables au sens de la taxinomie de l'UE	11%
Avec objectif social	10%

● *...et par rapport aux périodes précédentes ?*

Non applicable.

● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?*

Les investissements durables réalisés par le fonds pouvaient l'être de deux façons :

- De façon directe (investissement en titres vifs) : aucun investissement de ce type à fin 2022
- De façon indirecte (investissement en OPCVM) : les investissements en OPCVM ont été transparents à fin 2022 lorsque l'information était disponible, pour 22% de l'actif net (investissements dans Sycomore Global Eco Solutions,

ALPHA RESPONSABLE OPPORTUNITES

SRI Ageing Population, Sycomore Sélection PME, Sycomore Francecap, Sélection Midcap, Sycomore Sélection Crédit).

- o Dans ces cas-là les investissements durables des OPCVM investis ont eux-mêmes contribué :
 - A un objectif environnemental à travers une contribution environnementale nette (NEC¹) positive. 11% de l'actif net du fonds a été identifié comme contributif par ce moyen
 - A un objectif social, 10% de l'actif net du fonds ayant été identifié comme contributif par ce moyen, à travers :
 - Une Contribution sociétale des produits et services² supérieure ou égale à 10%, contribuant ainsi positivement aux défis sociétaux identifiés par les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.
 - Une note « People » (associée à la lettre P de SPICE³) supérieure ou égale à 3,5/5, contribuant ainsi positivement aux priorités sociales de développement d'un cadre de travail décent.
 - Au sein de sa notation SPICE, une note de « Comportement citoyen » (associée à la lettre S de SPICE) supérieure ou égale à 3,5/5, pour des sociétés dotées d'une mission à impact sociétal positif clairement définie et intégrée à leur stratégie, ou excédant leurs obligations élémentaires vis-à-vis de la société.

Une note SPICE d'ensemble supérieure à 3,5/5, créant ainsi de la valeur partagée par l'ensemble des parties prenantes : collaborateurs, clients, fournisseurs, institutions, associations, communautés locales, actionnaires et environnement.

¹ La NEC mesure, pour chaque activité, le degré de contribution et de compatibilité de son modèle économique avec la transition énergétique et écologique et avec les objectifs de lutte contre le réchauffement climatique. Elle s'échelonne de -100% pour une activité fortement destructrice de capital naturel à +100% pour les activités à impact environnemental net fortement positif, qui constituent des réponses claires en matière de transition écologique et de climat. Elle couvre cinq catégories d'impacts (climat, déchets, biodiversité, eau, qualité de l'air) couplés à cinq groupes d'activités (écosystèmes, énergie, mobilité, construction, production). Plus d'informations sur la métrique sur le site internet de la NEC Initiative : <https://nec-initiative.org/>

² La Contribution Sociétale des produits et services d'une entreprise est une métrique quantitative comprise entre -100% et +100%, agrégeant les contributions sociétales positives et négatives des différentes activités d'une entreprise.

La méthodologie s'appuie pour ce faire sur les aspects sociétaux des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par les Nations Unies et les 169 sous-objectifs (ou cibles) qui les composent, feuille de route commune des acteurs publics comme privés à horizon 2030 pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Elle intègre également des données macroéconomiques et scientifiques provenant d'institutions publiques, ainsi que des sources indépendantes de référence comme l'Access to Medicine Foundation ou l'Access to Nutrition Initiative. Plus d'informations sur la métrique sur le site de Sycomore AM : <https://fr.sycomore-am.com/telecharger/622923849>

³ SPICE est un acronyme pour Suppliers&Society, People, Investors, Clients and Environment. Cet outil évalue la performance des entreprises en matière de durabilité. Il intègre l'analyse des risques et opportunités économiques, environnementales, sociales, sociétales et de gouvernance dans les pratiques de l'entreprise et dans les produits et services qu'elle délivre. Le cadre d'analyse inclut 90 critères à partir desquels une note de 1 à 5 est attribuée à chaque lettre de SPICE. Ces cinq scores sont pondérés selon la matérialité des impacts de l'entreprise. Plus d'informations sur l'outil sur le site internet de Sycomore AM : <https://fr.sycomore-am.com/telecharger/1329406490>

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Deux dispositifs sont appliqués à l'ensemble des investissements du fonds pour s'assurer que les investissements durables ne causent de préjudice important à aucun objectif environnemental ou social d'investissement durable :

La méthodologie SPICE requiert l'analyse de plus de 90 critères, structurés autour de cinq parties prenantes :

- Society & Suppliers : société civile et fournisseurs ;
- People : collaborateurs ;
- Investors : actionnaires ;
- Clients : clients ;
- The Environment : l'environnement

Les investissements qui causeraient un préjudice important à un ou plusieurs objectifs d'investissement durable sont ciblés et exclus de l'univers éligibles pour les positions acheteuses via deux mécanismes :

- Un seuil minimum pour l'ensemble de la note SPICE, fixé à 3/5 pour chaque investissement du fonds.
- La prise en compte des controverses associées à l'émetteur, examinées quotidiennement grâce à différentes sources d'informations externes ainsi qu'une analyse des controverses effectuée par un prestataire externe. Chaque controverse affecte la notation SPICE de l'émetteur. Les controverses sévères peuvent mener à une exclusion de l'univers d'investissement du fonds.

Plus largement, la politique d'exclusion⁴ de Sycomore AM ajoute à cela des restrictions sur les activités jugées génératrices de préjudice important à au moins un objectif d'investissement durable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La méthodologie SPICE, à travers ses 90 critères, couvre l'ensemble des problématiques environnementales, sociales et de gouvernance ciblées par les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité listés dans le règlement délégué 2022/1288, complétant le règlement SFDR par des normes techniques de réglementation⁵).

Parmi les 46 indicateurs d'incidences négatives applicable aux entreprises (soit 14 indicateurs des principales incidences négatives listés dans la Table 1 de la norme, ainsi que 32 indicateurs additionnels d'incidences négatives listés dans

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

⁴ La politique d'exclusion est disponible sur le site internet de Sycomore AM : <https://fr.sycomore-am.com/telecharger/1502266784>

⁵ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32022R1288&from=EN>

ALPHA RESPONSABLE OPPORTUNITES

les Table 2 et Table 3 de la norme), 42 indicateurs font partie du champ d'analyse SPICE (23 indicateurs environnementaux et 19 indicateurs sociaux), et 4 indicateurs sont ciblés par la politique d'exclusion de Sycomore AM (1 indicateur environnemental et 3 indicateurs sociaux).

Plus précisément, le modèle d'analyse fondamentale SPICE est un modèle intégré, permettant d'établir une vue d'ensemble des entreprises de l'univers d'investissement. Ce cadre d'analyse a été défini en prenant en compte les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Il intègre pleinement les facteurs ESG pour refléter la façon dont les entreprises gèrent les incidences négatives ainsi que les principales opportunités durables.

Des exemples de rapprochement entre les indicateurs d'incidences négatives de la norme technique réglementaire et les points d'analyse SPICE incluent entre autres :

Society & Suppliers (S) : la note « S » reflète la performance de l'entreprise vis-à-vis de la société civile et de ses fournisseurs. L'analyse est fondée sur la contribution sociétale des produits et services, sur le comportement citoyen, et la chaîne de sous-traitance. Parmi les indicateurs d'incidences négatives, l'absence de code de conduite fournisseurs, le manque de protection des lanceurs d'alerte, l'absence de politique relative aux droits humains, une *due diligence* insuffisante, les risques de traite d'êtres humains, de travail des enfants ou de travail forcé, les atteintes sévères à des droits humains, et les risques liés aux politiques anti-corruption, font partie du champ d'analyse de cette section Society & Suppliers.

People (P) : la note « P » se focalise sur les collaborateurs de l'entreprise et sa gestion du capital humain. L'analyse de ce pilier couvre la qualité de l'intégration des problématiques liées aux employés, l'épanouissement des employés et la mesure de l'engagement des employés. Parmi les indicateurs d'incidences négatives, les écarts de rémunération homme-femme, le manque de parité au conseil d'administration/de surveillance, les indicateurs liés aux politiques de prévention des accidents sur le lieu de travail et plus largement à la santé-sécurité, le manque de mécanismes de réclamation, l'existence de discriminations, ou un écart excessif entre la rémunération du PDG et la rémunération médiane, font partie du périmètre de la section People.

Investors (I) : Le pilier « I » se concentre sur la relation entre l'entreprise et ses actionnaires et porteurs obligataires. La notation est issue d'une analyse approfondie de la structure juridique et actionnariale de l'entreprise, et des interactions et équilibres des pouvoirs entre différents groupes : dirigeants, actionnaires et leurs représentants, administrateurs. L'analyse cible également le modèle d'affaires et la gouvernance de l'entreprise. Parmi les indicateurs d'incidences négatives, le manque de parité au conseil d'administration/de surveillance ou un écart excessif entre la rémunération du PDG et la rémunération médiane, sont également examinés dans cette section.

ALPHA RESPONSABLE OPPORTUNITES

Clients (C): le pilier « C » identifie les clients comme une partie prenante de l'entreprise et porte sur la qualité de l'offre faite au client ainsi que la qualité de la relation client.

Environnement (E): le pilier « E » évalue le rapport de l'entreprise au capital naturel, qui porte à la fois sur la gestion des problématiques environnementales, et sur les externalités, positives ou négatives, générées par le modèle d'affaires de l'entreprise. La section spécifiquement dédiée à l'empreinte environnementale des opérations tient compte d'indicateurs d'incidences négatives, parmi lesquels les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'énergie, les indicateurs de pollution de l'air, les indicateurs liés à la consommation et à la pollution de l'eau, les indicateurs de génération de déchets, ou d'atteinte à la biodiversité. La section dédiée au risque de transition, de son côté, tient compte parmi les indicateurs d'incidences négatives, du manque d'initiatives de réduction des émissions de gaz à effet de serre, ou des activités dans les filières des énergies fossiles.

Politique d'exclusion : enfin, la politique d'exclusion de Sycomore AM cible certains indicateurs d'incidences négatives supplémentaires, dont les armes controversées, l'exposition aux filières des énergies fossiles ou la production de produits chimiques (pesticides chimiques de synthèse). Plus largement, cette politique d'exclusion a été rédigée pour cibler les entreprises non-conformes au Pacte mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Une fois l'analyse – SPICE incluant l'examen des controverses et la revue de conformité vis-à-vis de la politique d'exclusion – effectuée, les décisions d'investissement sont affectées de la manière suivante :

- D'une part et en ligne avec la question précédente, l'analyse fournit une protection contre un éventuel préjudice important à l'encontre d'un objectif d'investissement durable, en excluant les entreprises ne donnant pas les garanties minimales ;
- Le dossier d'investissement est par ailleurs affecté par les résultats de l'analyse, à deux niveaux :
 - Certaines hypothèses des projections financières de l'entreprise (croissance, rentabilité, passifs, acquisitions et cessions, etc.) peuvent découler de résultats d'analyse SPICE ;

Certaines hypothèses du modèle de valorisation sont systématiquement connectées aux résultats de l'analyse SPICE.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le développement du cadre d'analyse SPICE de Sycomore AM, ainsi que sa politique d'exclusion, s'est inspiré des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, du Pacte mondial des Nations Unies, des normes de l'Organisation Internationale du Travail et des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

L'analyse fondamentale d'une entreprise exige systématiquement d'examiner ses interactions avec ses parties prenantes. Cette analyse fondamentale a été construite afin d'identifier les défis stratégiques, les modèles d'affaires, la qualité de la direction et son niveau d'engagement, et les risques et opportunités auxquels fait face l'entreprise. Sycomore AM a par ailleurs défini sa Politique Droits Humains⁶ conformément aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Toutefois, les diligences réalisées afin de détecter d'éventuelles violations aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ne peuvent pas garantir leur absence avec certitude.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE. Elle s'accompagne de critères propres à l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Tel que précisé dans la sous-section précédente, les principales incidences négatives, au même titre que tous les autres indicateurs d'incidences négatives, sont pris en compte à travers l'analyse SPICE et ses résultats, complétés par la politique d'exclusion de Sycomore AM.

⁶ La Politique Droits Humains de Sycomore AM est disponible ici : <https://fr.sycomore-am.com/telecharger/1087821149>

ALPHA RESPONSABLE OPPORTUNITES



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir celle se terminant le 30 décembre 2022.

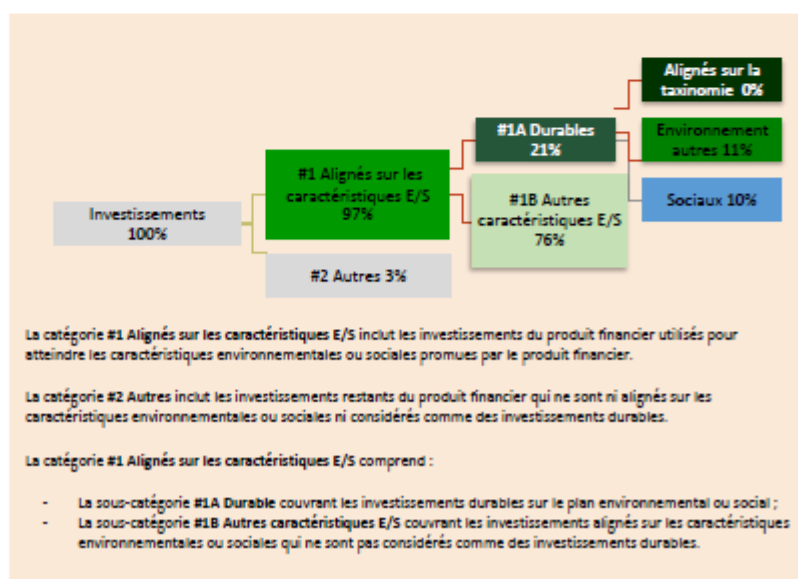
Investissements les plus importants	Secteur	% actif net	Pays
OSTRUM SRI MONEY - I C EUR	OPCVM Monétaires	11.7%	Europe
ALLIANZ SECURICASH SRI	OPCVM Monétaires	10.3%	Europe
BNP PARIBAS MOIS ISR	OPCVM Monétaires	9.8%	Europe
SFS - SYCOMORE GLOBAL ECO	OPCVM Actions	7.6%	Monde
ISHARES MSCI WORLD SRI UCITS	OPCVM Actions	7.5%	Monde
BNP PARIBAS EASY ETF MSCI	OPCVM Actions	7.4%	Etats-Unis
AMUNDI TRÉSO EONIA ISR	OPCVM Monétaires	5.1%	Europe
GEMEQUITY	OPCVM Actions	4.9%	Emergents
SRI AGEING POPULATION BX	OPCVM Actions	4.0%	Europe
SYCOMORE FRANCECAP I	OPCVM Actions	3.9%	Europe
MANDARINE VALEUR F SRI	OPCVM Actions	3.8%	Europe
PICTET WATER I	OPCVM Actions	3.7%	Monde
OBJECTIF CAPITAL FI	OPCVM Obligataires	3.4%	Monde
LA FRANCAISE RENDEMENT	OPCVM Obligataires	3.2%	Monde
SYCOMORE SELECTION CREDIT X	OPCVM Obligataires	3.1%	Europe



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



ALPHA RESPONSABLE OPPORTUNITES

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- Du chiffre d'affaires pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- Des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- Des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

La répartition sectorielle reflète la thèse d'investissement et les contraintes du fonds. Lors de la période écoulée, la répartition sectorielle s'est établie comme suit :

Secteur	%
OPCVM Actions	50.2%
OPCVM Monétaires	36.9%
OPCVM Obligataires	9.7%
Couverture de devises	2.2%
Trésorerie	1.1%



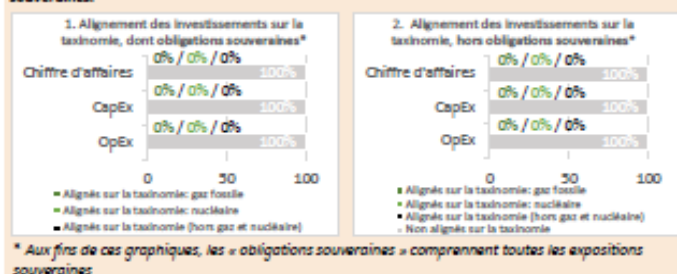
● Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les informations disponibles à la date de ce rapport ne permettent pas de quantifier la part d'investissements alignés au sens de la taxinomie de l'UE.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?

- Oui :
- Dans le gaz fossile
 - Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines⁷ sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.




⁷ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Les informations disponibles à la date de ce rapport ne permettent pas de quantifier la part d'investissements alignés au sens de la taxinomie de l'UE.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



- **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Les informations disponibles à la date de ce rapport ne permettent pas de quantifier la part d'investissements alignés au sens de la taxinomie de l'UE.

L'ensemble des investissements durables ayant un objectif environnemental sont donc présentés ici comme non conformes à la taxinomie de l'UE, pour 11% de l'actif net.



- **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

10% des investissements du portefeuille étaient des investissements durables avec un objectif social.



- **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

1% des investissements étaient de la trésorerie, et 2% des investissements étaient des instruments de couverture de devises.

Ces investissements n'étaient pas soumis à des garanties environnementales ou sociales minimales.



- **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Au cours de la vie de n'importe quel investissement réalisé par le fonds, sur une base *ex ante* (avant l'investissement dans une entreprise) : chaque investissement doit répondre aux critères fixés par le fonds pour sélectionner les investissements en OPCVM. De plus Sycomore AM veille dans le cadre de sa stratégie d'investissement à limiter les potentielles incohérences entre les stratégies ISR/ESG des fonds sous-jacents, notamment lorsqu'elle sélectionne des fonds qu'elle ne gère pas et qui disposent d'approches de prise en compte de critères extra-financiers différentes.

Enfin sur une base continue pendant la période de détention et *ex post* (après désinvestissement) : la société de gestion vise à promouvoir les pratiques ESG des entreprises en votant lors des assemblées générales et, le cas échéant, en soumettant des résolutions, et, plus largement, en dialoguant avec les entreprises.



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement
ALPHA RESPONSABLE
OPPORTUNITES

**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels
Exercice clos le 30 décembre 2022**

KPMG S.A.
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Echo
2 avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €,
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement ALPHA RESPONSABLE OPPORTUNITES

14, avenue Hoche - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif ALPHA RESPONSABLE OPPORTUNITES constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que certains éléments d'information nécessaires à l'accomplissement de nos diligences nous ayant été transmis tardivement, nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Pascal Lagand
KPMG le 16/06/2023 16:37:56

Pascal Lagand
Associé



ALPHA RESPONSABLE OPPORTUNITES

Bilan actif

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Immobilisations Nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	5,622,617.28	7,152,111.04
Actions et valeurs assimilées	-	161,642.31
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	-	161,642.31
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négoциés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négoциés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	5,622,137.07	6,987,348.68
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	5,622,137.07	6,884,970.03
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	102,378.65
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	480.21	3,120.05
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	480.21	3,120.05
Autres opérations	-	-
Autres Actifs : Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	2,731.32	114,690.72
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	2,731.32	114,690.72
Comptes financiers	202,757.51	24,463.51
Liquidités	202,757.51	24,463.51
TOTAL DE L'ACTIF	5,828,106.11	7,291,265.27

Bilan passif

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Capitaux propres	-	-
Capital	5,987,696.19	6,989,388.62
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-64,460.71	358,486.74
Résultat de l'exercice (a,b)	-107,412.06	-127,888.03
 Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	 5,815,823.42	 7,219,987.33
Instruments financiers	481.38	3,120.05
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	481.38	3,120.05
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	481.38	3,120.05
Autres opérations	-	-
Dettes	11,795.67	12,131.82
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	11,795.67	12,131.82
Comptes financiers	5.64	56,026.07
Concours bancaires courants	5.64	56,026.07
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	5,828,106.11	7,291,265.27

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Futures		
achat EURO FX CURR FUT (CME) 13/03/2023	125,954.56	-
achat EURO FX CURR FUT (CME) 14/03/2022	-	125,335.25
achat STOXX 600 HEALTHCARE 18/03/2022	-	107,600.00
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	6,662.39	17,975.02
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	216.25	57.09
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	1,566.94	-
TOTAL I	8,445.58	18,032.11
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-992.95	-4,358.36
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-992.95	-4,358.36
Résultat sur opérations financières (I + II)	7,452.63	13,673.75
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-108,109.68	-149,282.68
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	-100,657.05	-135,608.93
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-6,755.01	7,720.90
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	-107,412.06	-127,888.03

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les ETF : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Les CFD sont valorisés sur la base du cours de clôture jour du titre sous-jacent.

L'évaluation hors bilan des CFD est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion

- 1,95% taux annuel TTC maximum pour la part R

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

ALPHA RESPONSABLE OPPORTUNITES

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais de recherche

Néant

Commission de surperformance

20% TTC au-delà de l'indice composite de référence avec High Water Mark.

A compter du 1er janvier 2022, le calcul de la commission de surperformance sera établi comme suit :

Méthode de calcul

La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds avant imputation d'une éventuelle commission de surperformance et l'actif d'un OPC fictif, réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le Fonds réel, à la même date.

Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. »

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant le 1er janvier 2022.

A l'issue de chaque exercice, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation mais la valeur liquidative après prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance est inférieure à la plus haute des valeurs liquidatives constatées au dernier jour de bourse de chaque exercice précédent. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.
- Le Fonds est (i) en surperformance sur la période d'observation et (ii) la valeur liquidative après prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance est supérieure à la plus haute des valeurs liquidatives constatées au dernier jour de bourse de chaque exercice précédent. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 20% de la surperformance) dès lors que l'actif net du Fonds avant imputation d'une éventuelle commission de surperformance est supérieur à celui de l'OPC fictif sur la période d'observation et que la valeur liquidative après prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance est supérieure à la plus haute des valeurs liquidatives constatées au dernier jour de bourse de chaque exercice précédent, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

ALPHA RESPONSABLE OPPORTUNITES

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

Rétrocession de frais de gestion

Les rétrocessions sont enregistrées au fil des encaissements.

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés.

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation

Changements affectant le fonds

Néant

Evolution de l'actif net

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Actif net en début d'exercice	7,219,987.33	7,100,483.68
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	1,402,907.26	1,489,206.16
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-1,789,873.89	-1,705,202.66
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	585,677.48	802,063.61
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-669,541.39	-418,031.94
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	16,952.14	107,723.37
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-49,542.85	-117,897.10
Frais de transaction	-12,145.03	-22,520.20
Différences de change	82,650.93	35,140.94
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-867,951.67	86,897.27
Différence d'estimation exercice N	-177,533.48	690,418.19
Différence d'estimation exercice N-1	-690,418.19	-603,520.92
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	-2,639.84	-2,266.87
Différence d'estimation exercice N	480.21	3,120.05
Différence d'estimation exercice N-1	-3,120.05	-5,386.92
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-100,657.05	-135,608.93
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	5,815,823.42	7,219,987.33

Complément d'information 1

	Exercice 30/12/2022
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	1,072,452.36
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Complément d'information 2

	Exercice 30/12/2022	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	13,789.6237	
Nombre de titres rachetés	16,704.2737	
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	111,146.61	1.94
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	3,036.93	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 30/12/2022
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit euros	
Déposit autres devises	2,731.32
Collatéraux espèces	
Valorisation des achats de devises à terme	
Contrevaleur des ventes à terme	
Autres débiteurs divers	
Coupons à recevoir	
TOTAL DES CREANCES	2,731.32
Ventilation par nature des dettes	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Valorisation des ventes de devises à terme	
Contrevaleur des achats à terme	
Frais et charges non encore payés	9,295.67
Autres créditeurs divers	2,500.00
Provision pour risque des liquidités de marché	
TOTAL DES DETTES	11,795.67

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 30/12/2022
Actif	
Obligations et valeurs assimilées	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Autres actifs : Loans	-
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	
Taux	-
Actions	-
Autres	125,954.56

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	202,757.51
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	5.64
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	202,757.51	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	5.64	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	USD	GBP
Actif		
Dépôts	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Titres d'OPC	432,835.28	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Autres actifs: Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	2,731.32	-
Comptes financiers	28,406.29	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes	-	-
Comptes financiers	-	5.64
Hors-bilan		
Opérations de couverture	-	-
Autres opérations	125,954.56	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

Affectation des résultats

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-107,412.06	-127,888.03
Total	-107,412.06	-127,888.03
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-107,412.06	-127,888.03
Total	-107,412.06	-127,888.03
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

ALPHA RESPONSABLE OPPORTUNITES

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-64,460.71	358,486.74
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-64,460.71	358,486.74
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-64,460.71	358,486.74
Total	-64,460.71	358,486.74
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Valeur liquidative (en EUR)				
Parts C	106.60	112.95	118.38	100.14
Actif net (en k EUR)	4,900.18	7,100.48	7,219.99	5,815.82
Nombre de titres				
Parts C	45,965.0039	62,860.5696	60,986.9287	58,072.2787

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Date de mise en paiement				
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)				
Parts C	1.01	2.01	5.87	-1.11
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)				
Parts C	-1.50	-1.87	-2.09	-1.84

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

ALPHA RESPONSABLE OPPORTUNITES

Inventaire des instruments financiers au 30 Décembre 2022

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Titres d'OPC				5,622,137.07	96.67
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne				5,622,137.07	96.67
ALLIANZ SECURICASH SRI	5	119,881.78	EUR	599,408.91	10.31
AMUNDI CASH INSTITUT SRI-EC	30	9,787.46	EUR	293,623.71	5.05
BNP MSCI USA SRI PAB 5	29,500	15.66	USD	432,835.28	7.44
BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	25	22,758.74	EUR	568,968.55	9.78
BNPP EASY MSCI JAPAN SRI SRS 5PC CAP 9DU	6,000	20.53	EUR	123,204.00	2.12
GEMFUN-GEMEQUIT I ACT -I-	1,600	177.93	EUR	284,688.00	4.90
GENERALI SRI AGEING POPUL-BX C12	1,600	144.78	EUR	231,652.80	3.98
ISHARES MSCI WORLD SRI-EUR-A	52,000	8.35	EUR	434,200.00	7.47
IXIOS GOLD-I EUR	70	1,263.84	EUR	88,468.80	1.52
LA FRANCAISE RENDEMENT GLOBAL 2028 13C	200	925.89	EUR	185,178.00	3.18
MANDRINE VALEUR SHARE CLASS 18C	394	554.29	EUR	218,390.26	3.76
OBJECTIF CAPITAL FI-I	100	1,965.82	EUR	196,582.00	3.38
OSTRUM SRI MONEY - I C EUR	55	12,349.06	EUR	679,198.30	11.68
PFLUX WATER SHS I CAP	410	520.21	EUR	213,286.10	3.67
SYCOMORE FRANCECAP-I	356	640.21	EUR	227,914.76	3.92
SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS - XCA	5,000	88.45	EUR	442,260.00	7.60
SYCOMORE SELECTION CREDIT FCP	1,500	123.15	EUR	184,725.00	3.18
SYCOMORE SELECTION MIDCAP X	100	823.64	EUR	82,364.00	1.42
SYCOMORE SELECTION PME-X	20	6,759.43	EUR	135,188.60	2.32
Instruments financiers à terme				-1.17	-
Futures				480.21	0.01
EURO FX CURR FUT (CME) 13/03/2023	1.00	1.08	USD	480.21	0.01
Appels de marge				-481.38	-0.01
Créances				2,731.32	0.05
Dettes				-11,795.67	-0.20
Dépôts				-	-
Autres comptes financiers				202,751.87	3.49
TOTAL ACTIF NET			EUR	5,815,823.42	100.00